

Procès verbal des délibérations

Séance du 13 Décembre 2019

L' an 2019 et le 13 Décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Richelieu, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , à la Mairie sous la présidence de Hervé NOVELLI, Maire

Présents : M. Hervé NOVELLI, Maire, Mmes : Françoise BRABAN, Peggy CASTERMAN, Marie-Ange de CROUTTE, Edwige FASILLEAU, Frédérique JARDIN, Lydia LECLERC, MM : Michel AUBERT, Jacques DROUCHAUX, Jean-Claude GARNIER, Alain GROLLAUD, Jean-François MALECOT

Excusés : DELANNOY Alcyme, MARTEGOUTTE Etienne, Véronique BACLE (Arrivée tardive)

Absents : Bruno BOUE, Charlotte de BECDELIEVRE (Arrivée tardive)

Procurations : M. MARTEGOUTTE a donné procuration à M.AUBERT, M. DELANNOY à M. NOVELLI.

Date de la convocation : 29/11/2019

Le Conseil Municipal accepte de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Le versement d'un chèque "Noël" aux personnels communaux parents d'enfants de moins de 12 ans,
- Versement de subventions
- Rétrocession d'un défibrillateur de la CCTV

A été nommée secrétaire : Mme Peggy CASTERMAN

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- 2019-12-01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 24/10/2019
- 2019-12-02 - Décision modificative budgétaire n°6
- 2019-12-03 - Demande de subvention au titre du FDSR 2020
- 2019-12-04 - Dépenses d'investissement 2020 en attendant le vote du budget
- 2019-12-05 - Droits de place : Augmentation des tarifs au 01/01/2019
- 2019-12-06 - Autorisation d'interjeter en appel
- 2019-12-07 - Avenant à la convention du Fonds de Dotation "Richelieu, ville cardinale"
- 2019-12-08 - Modification des statuts du SIEIL
- 2019-12-09 - Versement d'un chèque "Noël" aux enfants du personnel communal
- 2019-12-10 - Subvention au "Richelais Foot"
- 2019-12-11 - Rétrocession de défibrillateurs par la CCTV
- 2019-12-12 - Subvention au CFA BTP
- 2019-12-13 - Subvention au Lycée "Les Ardilliers"

réf 2019-12-01

Le procès-verbal de la séance du 24/10/2019 est adopté à l'unanimité.

réf 2019-12-02 - Décision Modificative Budgétaire n° 6

En fin d'année, des ajustements sont nécessaires pour régulariser quelques petits dépassements de crédits. Ainsi les intérêts de la ligne de trésorerie se sont élevés à 2 406.01 € (pour 2 000 € prévus au budget), les travaux à la piscine coûtent 11 093.57 € (pour 8 500 € inscrits au budget).

Le Maire propose donc de modifier le budget comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Art. 6611 : Intérêts de la dette = + 1 000 €
Art. 60622 : Carburant = - 1 000 €

Dépenses d'investissement :

Art. 2188-139 : Chaines de la piscine = + 2 600 €
Art. 2182-108 : Achat d'une tondeuse = - 1 500 €
Art. 21318-136 : Travaux à l'église = - 1 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire et modifie le budget 2020 comme ci-dessus.

réf 2019-12-03 : F.D.S.R. 2020

Comme chaque année, le Maire propose d'inscrire un projet auprès du Département pour bénéficier d'une subvention au titre du FDSR 2020. Des travaux d'assainissement doivent être réalisés au camping pour un montant de 54 600 € HT environ.

Le plan de financement serait ainsi :

- Subvention FDSR 2020 :	27 600€
- Autofinancement :	27 600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation des travaux d'assainissement au camping et son plan de financement,
- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire au titre du FDSR 2020,
- charge le Maire, à défaut, le 1er Adjoint, de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

19 h 40 : Arrivée de Mme Véronique BACLE
Nombre de Conseillers présents : 13

réf : 2019-12-04 : Dépenses d'investissement 2020 en attendant le vote du budget

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale des crédits détaillés ci-dessous :

- Art. 2041582-73: Participation du SIEIL = 10 000 €
- Art. 2158-73 : Autres installations, matériels (éclairage public) = 827 €
- Art. 2182-108 : Matériel de transport = 1 875 €
- Art. 2188-108 : Autre matériel = 175 €

- Art. 2152-114 : Installation de voirie = 4 125 €
- Art. 21568-114 : Matériel incendie = 3 000 €
- Art. 21318-136 : Travaux de bâtiments = 5 000 €
- Art. 2188-139 : Autre matériel (piscine) = 2 750 €
- Art. 2111- 143 : Achat de terrain nu = 1 250 €
- Art. 21318-147 : Travaux bâtiments (Salle des fêtes) = 43 750 €
- Art. 2188-160 : Autre matériel (Bibliothèque) = 250 €
- Art. 2051-162 : Achat de logiciels (Mairie) = 3 174.50 €
- Art. 2183-162 : Achat de matériel informatique (Mairie) = 6 250 €
- Art. 2135-158 : Agencements divers (Halles) = 1 425 €

réf 2019-12-05 : Droits de place au 01/01/2020

La commission "Foire et Marchés" propose d'augmenter les tarifs des droits de place concernant le commerce non sédentaire au 01/01/2020.

En effet, les tarifs actuels ont été fixés par délibération du Conseil Municipal du 12/05/2005 et n'ont jamais été touchés depuis.

Voici la proposition de la commission :

- Abonnés..... 0.60 € le ml (au lieu de 0.50 €)
- Non abonnés.....0.70 € le ml (au lieu de 0.60 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la proposition de la commission "Foire et Marchés"
- Fixe au 1er janvier 2020 les tarifs tels qu'ils sont décrits ci-dessus.

19 h 50 : Arrivée de Mme Charlotte de BECDELIEVRE
Nombre de Conseillers présents : 14

réf : 2019-12-06 : Autorisation d'interjeter appel

La ville de RICHELIEU s'est portée co-requérante dans la requête du 1er février 2016 contre la SNC Ferme éolienne de Neuil-sous-Faye qui demande l'autorisation d'implanter un site éolien à Neuil-sous-Faye, autorisation qui a été refusée par le préfet de la Vienne.

La décision du préfet a ensuite été anulée par le tribunal administratif de Poitiers ce qui a obligé le préfet à accorder le permis de construire.

Par requête du 25/01/2018, la commune de Richelieu, l'association APACHE et quelques particuliers constitués en collectif ont demandé au tribunal administratif de Poitiers d'annuler cet arrêté, requête refusée par jugement du 3 octobre 2019.

Le collectif a décidé depuis de faire appel et demande à la cour administrative d'appel de Bordeaux d'annuler ce jugement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à interjeter cet appel auprès de la cour administrative d'appel de Bordeaux pour continuer la procédure.

réf : 2019-12-07 : Avenant à la convention avec le Fonds de Dotation "Richelieu, Ville cardinale"

Le 17 septembre 2016, la Ville de Richelieu signait une convention avec le Fonds de Dotation "Richelieu, Ville cardinale" pour la restauration du Pavillon d'Angle Nord-Ouest du mur d'enceinte ainsi qu'une convention d'occupation des locaux à titre précaire.

La durée de ces conventions est fixée à 3 ans. Elles sont donc expirées depuis le 17/09/2019.

Chacune des conventions prévoit également des modalités de reconduction.

Les travaux n'étant pas terminés à ce jour, Monsieur le Maire, à la lecture du bilan fourni par l'association, propose de prolonger la durée des 2 conventions d'un an, le temps estimé nécessaire pour finir les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la prolongation de la convention de restauration du Pavillon d'angle signée avec le Fonds de Dotations "Richelieu, Ville cardinale, pour une durée d'un an,
- approuve la prolongation de la convention d'occupation à titre précaire du Pavillons d'angle signée avec le Fonds de Dotation "Richelieu, ville cardinale" pour une durée d'un an.
- charge le maire, à défaut le 1er Adjoint, de signer les avenants en ce sens.

réf : 2019-12-08 : Modification des statuts du SIEIL

Le 14/10/2019, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL) a voté une modification de ses statuts. Cette modification vise à appliquer les dispositions de la loi MAPTAM du 24/01/2014 concernant la représentation de la Métropole de Tours par substitution de ses communes membres au SIEIL, pour la compétence ELECTRICITE exclusivement, à la proportionnelle de la population.

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune membre du SIEIL doit délibérer sur cette modification statutaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SIEIL tels que délibérée en comité syndical du 14/10/2019.

réf : 2019-12-09 : Versement d'un "chèque Noël" aux agents communaux

Depuis plusieurs mandats, la collectivité verse un "chèque Noël" aux agents communaux qui ont des enfants de moins de 12 ans.

Cette année, le Trésorier réclame la décision fondatrice de cette pratique en pièce justificative mais malgré les recherches du service finances, aucun document n'a été retrouvé.

Il convient donc de délibérer sur le maintien ou non de ces versements.

Si le montant reste le même que les années précédentes, soit 30 € par enfant concerné, le coût s'élèvera à 240 € pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Décide de maintenir en 2019 et pour les années à venir le versement de chèques "Noël" aux agents communaux parents d'enfant(s) de moins de 12 ans et jusqu'à 12 ans dans l'année.
- fixe le montant de ces "chèques Noël" à 30 € par enfant concerné
- charge le Maire de mettre en oeuvre cette mesure.

réf : 2019-12-10 : Versement d'une subvention au "Richelais Foot"

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention émanant du "Richelais Foot", association pratiquant le football, pour subvenir à ses frais de fonctionnement.

Après en avoir pris délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une subvention de 500 € au club "Le Richelais Foot".

réf : 2019-12-11 : Rétrocession d'un défibrillateur de la CCTVV

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Président de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (CCTVV) qui fait état d'une délibération du Comité syndical en date du 25 octobre dernier, décidant la rétrocession, à titre gracieux, des défibrillateurs extérieurs installés sur les espaces de ses communes adhérentes.

La ville de RICHELIEU est concernée pour 1 défibrillateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la rétrocession à titre gratuit du défibrillateur de la CCTVV à la Ville de RICHELIEU,
- accepte de prendre en charge sa gestion à compter du 1er janvier 2020,
- autorise le Maire, à défaut le 1er Adjoint, de signer l'acte de rétrocession et tous les actes afférents à ce dossier.

réf : 2019-12-12 : Versement d'une subvention au BTP CFA 37

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Directeur du BTP CFA 37 qui signale avoir dans ses effectifs d'élèves 3 élèves de la ville de RICHELIEU. Il sollicite le versement d'une subvention pour subvenir aux frais de fonctionnement de son établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une subvention de 150 € au BTP CFA 37.

Les crédits sont inscrits sur le budget 2019.

réf : 2019-12-13 : Versement d'une subvention au Lycée "Les Ardilliers"

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Directeur du Lycée "Les Ardilliers" de Saumur (49) qui signale avoir dans ses effectifs d'élèves 1 élève de la ville de RICHELIEU. Il sollicite le versement d'une subvention pour subvenir aux frais de fonctionnement de son établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une subvention de 50 € au Lycée "Les Ardilliers" de Saumur (49).

Les crédits sont inscrits sur le budget 2019.

Questions diverses :

1- Droit de préemption

Le maire signale qu'il n'a pas utilisé son droit de préemption sur la vente de :

N° de la DIA	N° de la parcelle	Adresse	Surface en m ²	Vendeur
46	B 305	1 rue de la Déportation	780	Louise BENSEHILA
47	C 63	1 bis rue du Chantier	115	Françoise CHARBONNEAU
48	AC 379	5 rue du 11 novembre	319	Val Touraine Habitat
49	A 221	« Le Bas Poteau »	2 315	Jean-Claude MORVAN
50	C 1392	15 rue des Gauthiers	12	SCI DLN
51	AC 184-185	3 route de Loudun	889	Madeleine PIRONNEAU
52	C 1314	1a rue de l'Académie	564	Alain MAURY

2- Travaux Rue Fontaine Mademoiselle

Le SMAEP a pris en charge les travaux relatifs à l'adduction d'eau potable concernant le chantier de viabilisation d'une nouvelle zone d'habitat rue Fontaine Mademoiselle. Le montant de la prise en charge est d'environ 3 000 €.

3- Compte-rendu des délégations utilisées par le Maire

Le Maire a signé un contrat avec le Crédit Agricole pour un emprunt de 110 000 € aux caractéristiques suivantes :

Structure du taux	Taux fixe
Montant du taux	0,53 %
Durée	15 ans
Echéances	Mensuelles
Frais de dossier	165 €
Coût total du crédit	4 668.40 €

Monsieur le Maire donne ensuite des précisions sur la situation financière de la ville de RICHELIEU, précisions apportées par le Trésorier :

- L'exécution budgétaire entre 2015 et 2018 retrace une évolution à la baisse des charges réelles de fonctionnement (-12.96 %). Sur la même période, les recettes quant à elles diminuent moins vite (-10.21 %) permettant une progression de la Capacité d'Autofinancement Brute.
- Les charges de personnel passent de 918 079 € en 2015 à 817 691 € en 2018, soit une baisse de 10.93 % (correspondant à 100 388 € de diminution).
- L'encours de la dette est en baisse de 21 % (- 536 000 €) sur cette même période, il faut toutefois intégrer la ligne de trésorerie qui s'élève à ce jour à 345 000 €.

4- Notification de subvention

La Région Centre Val de Loire vient de notifier une subvention de 18 200 € à la ville de Richelieu pour soutenir la modernisation de son éclairage public (tranche 2019-2020) comprenant le changement de 49 luminaires et plusieurs horloges astronomiques.

5- Budget participatif du Conseil Départemental d'Indre et Loire

Le Conseil départemental d'Indre et Loire consacrerait 1.4 million à ce premier budget participatif sur l'ensemble du territoire urbain et rural. Chacun va pouvoir imaginer ce qui peut améliorer sa vie au quotidien et proposer des projets d'investissement sur l'espace public. Chaque projet doit respecter plusieurs critères :

- s'inscrire dans l'une des compétences du Conseil départemental,
- avoir une dimension collective,
- être localisé dans le département et sur le domaine public.

Tous les renseignements sur le site internet www.

6- Site internet « nouvelle mouture »

Il a été présenté au Conseil et aux associations le 14/11/2019. Ce site doit être approvisionné et remis à jour régulièrement. L'aide de tous est sollicitée pour cela.

Mme LECLERC demande à étendre la description du monde médical à Chaveignes, commune riveraine mais cette possibilité n'est pas retenue.

Mme JARDIN propose alors la description des entreprises présentes dans la ZAC Intercommunale ce qui est validé. Il faudra également penser à faire mettre un lien réciproque avec le site internet de la communauté de communes.

7- D.E.T.R. 2020

La circulaire sur l'appel à projet pour la DETR 2020 est parue. La commission "Travaux" devra étudier si des projets peuvent être présentés. La date limite de dépôt des dossiers est le 17 janvier 2020.

6 -Comité Scientifique

Il s'est tenu le 19 novembre dernier pour travailler sur la revitalisation du musée de RICHELIEU et a rassemblé des membres éminents en matière de culture tels qu'un historien, membre de l'Académie Française, de Conservateurs du service des Musées de France, du Musée du Louvre, du Musée des Beaux Arts de Tours, de l'Architecte des bâtiments de France, de la Directrice des musées de la ville d'Orléans, d'une Historienne et docteur en histoire, du Conservateur général responsable de la Mission

de Coordination de l'Architecture et du Patrimoine, de l'animatrice Ville d'Art et d'histoire de Chinon, d'un maître de conférence à l'université Paris-Sorbonne.

7- Visite du Ministre de l'Education Nationale

Il est venu visiter le collège du Puits de la Roche le 21 novembre 2019 et plus spécialement l'enseignement du mandarin. Auparavant, visite républicaine à la mairie en « confidentialité » à laquelle seule la présence des Adjoints et des Conseillers délégués était requise.

8- Agression au collège du Puits de la Roche

Monsieur le Maire fait état d'une agression d'un professeur du collège du Puits de la Roche par l'une de ses élèves le 22 novembre. Les services de l'Etat ont su gérer le problème avec efficacité et écoute des élèves et des enseignants.

9- Demande de subvention de la Protection Civile

Le Maire donne lecture de la demande de subvention de la Protection Civile. Le Conseil, bien que concerné par l'action de cette association, ne donnera pas suite.

10- Cantine scolaire : repas végétarien

Monsieur le Maire rappelle une directive du Gouvernement sur l'instauration d'un repas végétarien par semaine dans les cantines scolaires. Cette mesure a été mise en place dans les 2 écoles depuis le 1er novembre 2019.

11- Noël à Richelieu

Beaucoup de monde s'est déplacé pour visiter le marché de Noël le week end dernier. Richelieu est le doyen des marchés de Noël en Indre et Loire. Un grand succès est donc enregistré grâce au dynamisme de Peggy CASTERMAN et son équipe, à l'aide des bénévoles des associations pour le montage.

12- Point sur les projets en cours

- Les travaux de la déviation ont été retardés à cause des pluies d'octobre et d'un litige avec l'entreprise TPPL. Tout devrait rentrer dans l'ordre et les travaux pourraient être livrés à la fin du mois.
- Le délai d'instruction du permis de construire de la Gendarmerie a été repoussé de 3 mois par les services de l'Etat.
- Les travaux de la salle des fêtes enregistrent également du retard.
- En ce qui concerne le gymnase, c'est une grande déception ! L'engagement de la communauté de communes n'est pas respecté et les travaux ne sont pas encore lancés.
- La voie verte reste en souffrance également : les travaux de finitions ne sont pas terminés, ni la construction du hangar destiné à abriter la Micheline.
- La Maison du Service au Public de Richelieu n'a pas reçu le label "France Service". Elle pourrait l'être au 1er février 2020...
- Le porteur de projet concernant l'ancienne école Jean Mermoz vient de se désister, ce qui remet en question la vente du bâtiment. Cependant, un nouveau projet porte de l'intérêt à ce bâtiment avec une implication du Crédit Agricole. Une étude de faisabilité est en cours...

13- Point sur l'agenda

Le maire balaie ensuite l'agenda.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixé au vendredi 7 février à 19 h

En mairie, le 16/12/2019

Le Maire



Hervé NOVELLI

